

Séance ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2023 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs Les
Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs des
Pins, Mozart et des
Patriarches
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs historique
et PSL
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

10.4 Groupe de médecine familiale

GMF Mères et Monde

Une cinquantaine de professionnels en services et en soins en santé.

À terme de 20 à 30 médecins.

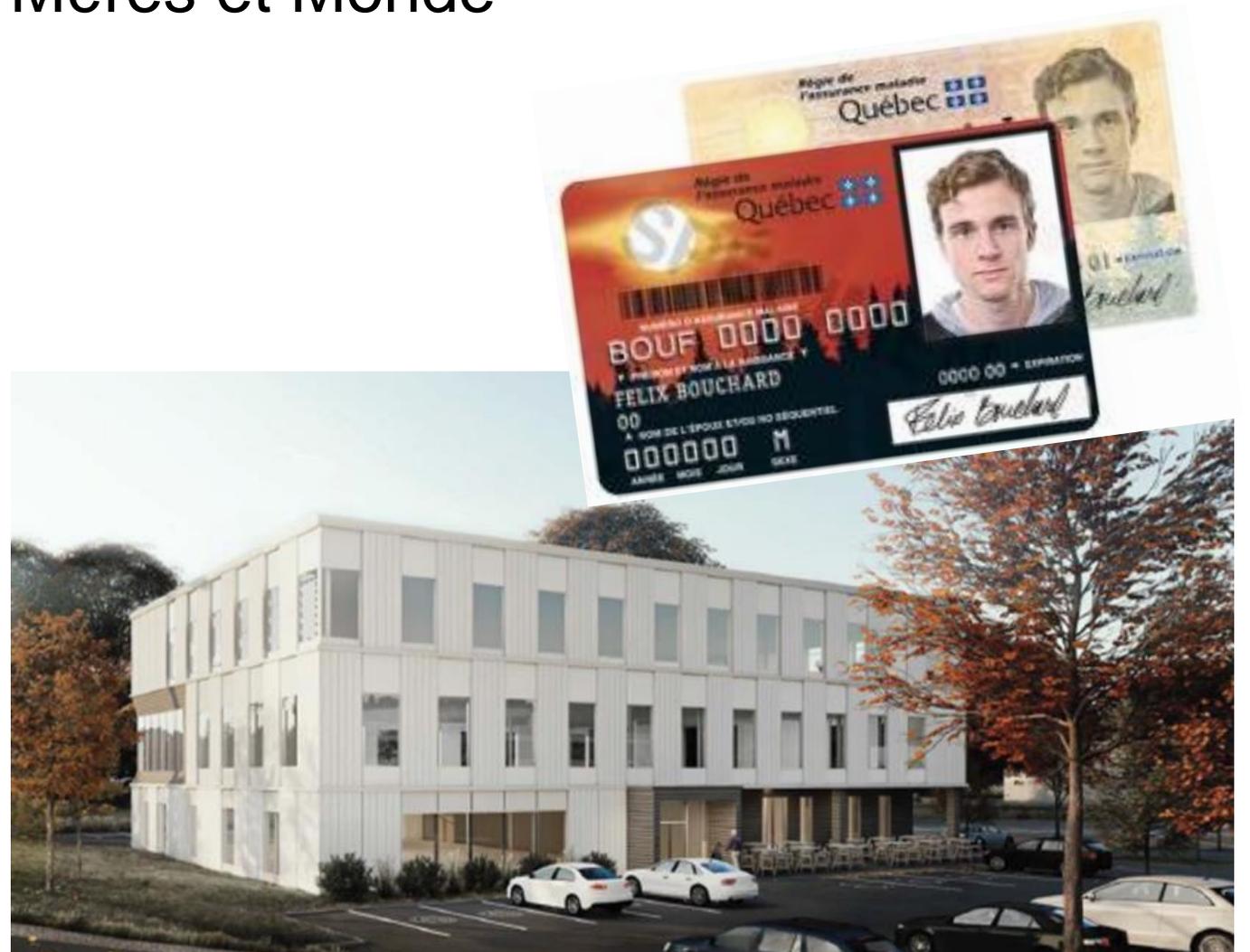
- ▶ clinique d'urgence;
- ▶ services périnataux (grossesse et pédiatrique);
- ▶ Pharmacie, café;
- ▶ Services physiothérapie, psychosociaux.

Un investissement de 8 millions

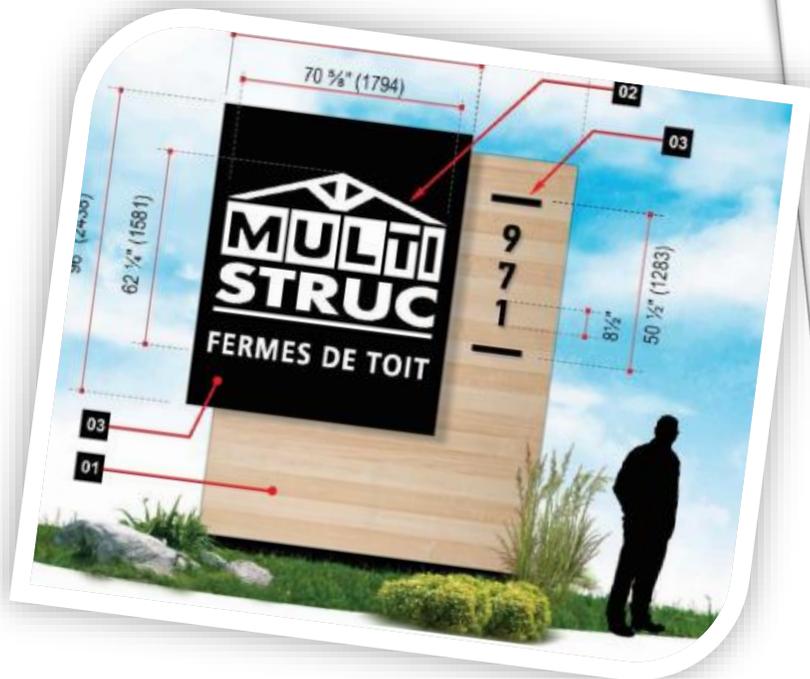
Opportunité d'emplois : www.cliniquemeresetmonde.ca

- Location et espaces disponibles : info@huotco.com
- Inscription de patients pour un médecin : veuillez-vous inscrire sur le site du Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF)

Voisin du Canac



10. 8 USINE AUTOMATISÉE DE FERMES DE TOITS



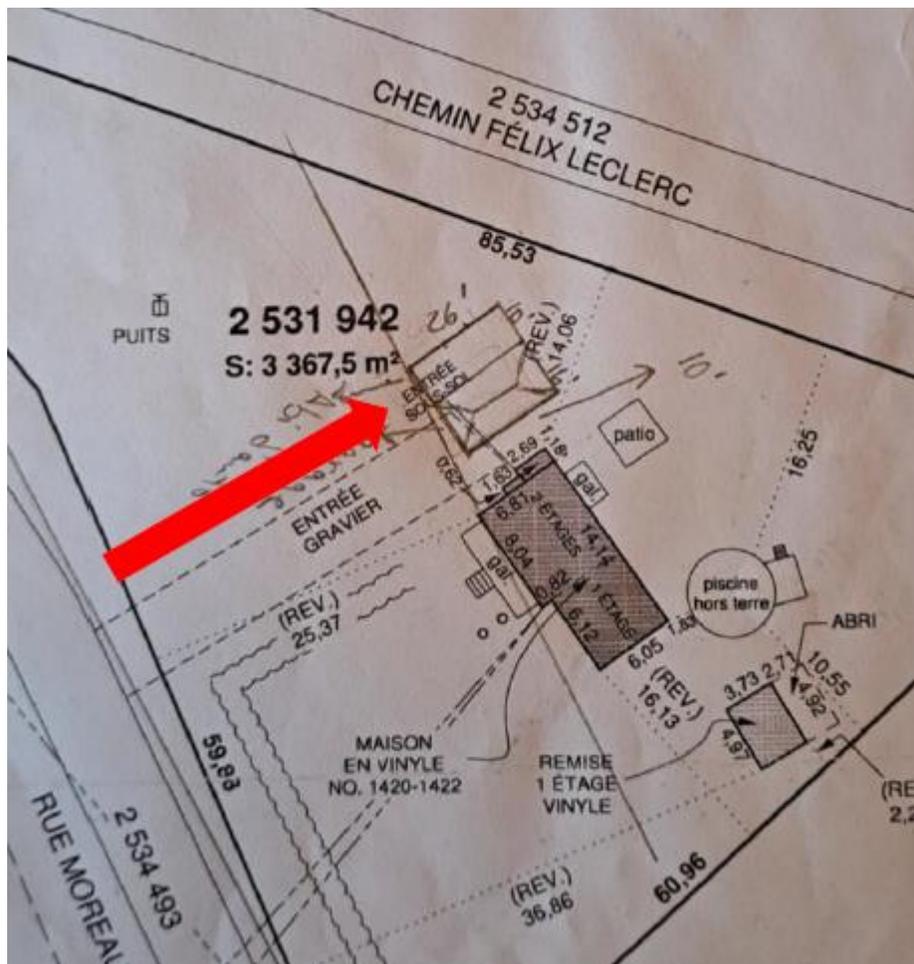
Plus de 20 emplois
11 millions

3.4 Projet de politique de participation publique de la Ville de Prévost



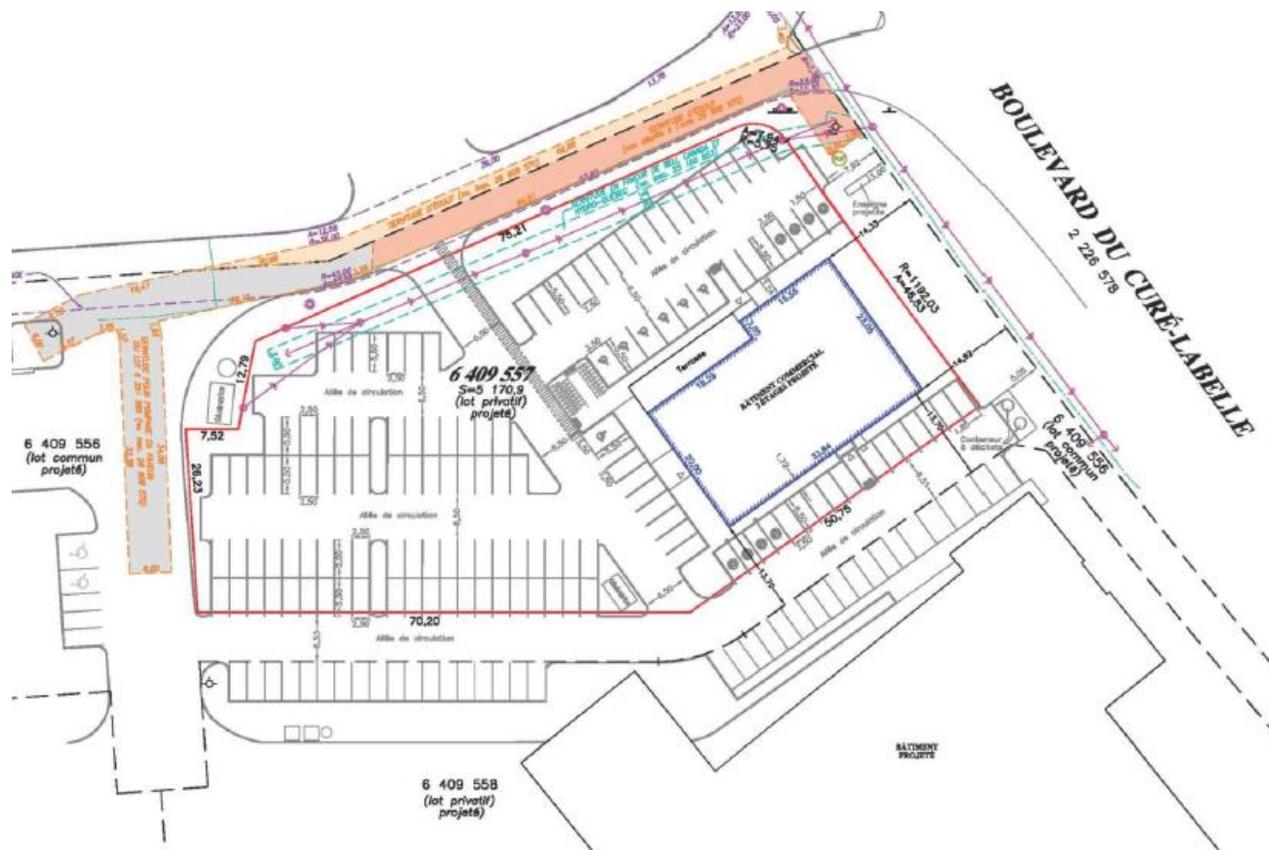
Dérogations pendant cette séance

10.2 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0042 visant un abri automobile attenant à un bâtiment accessoire – Propriété sise au 1420-1422, rue Moreau (Lot 2 531 942 du cadastre du Québec)



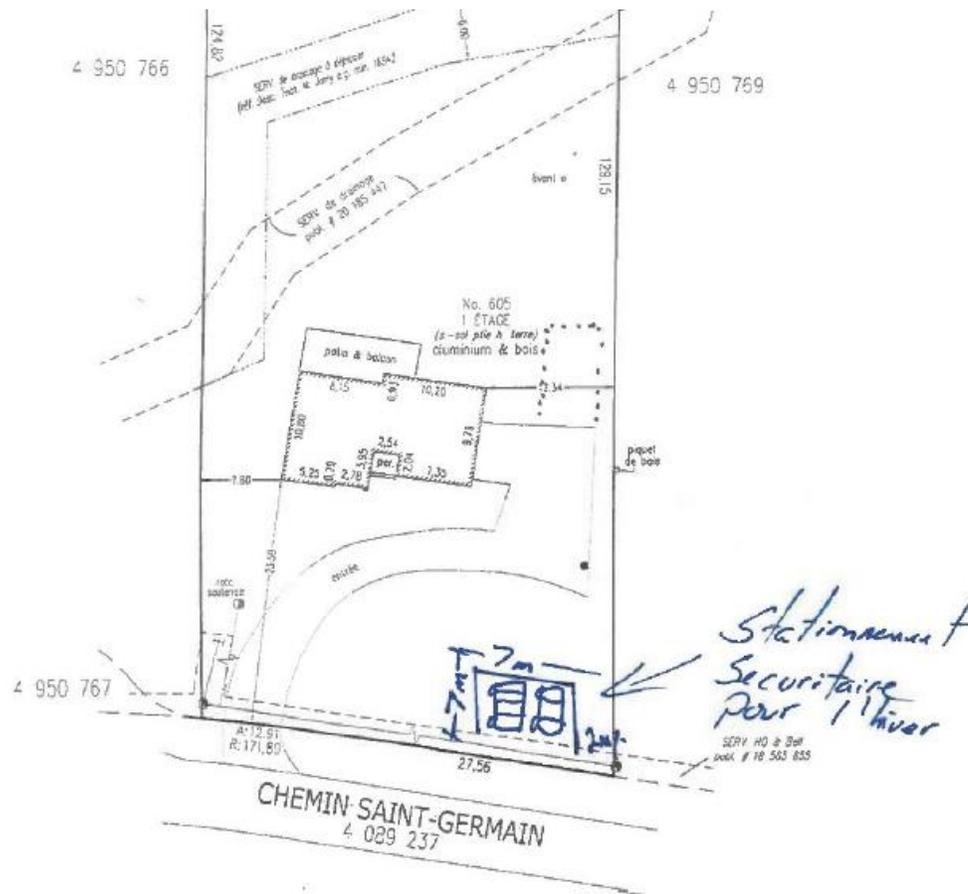
Déroptions pendant cette séance

10.4 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0049 visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial – Propriété sise sur un lot vacant situé sur le boulevard du Curé-Labelle (Lot projeté 6 409 557 du cadastre du Québec)



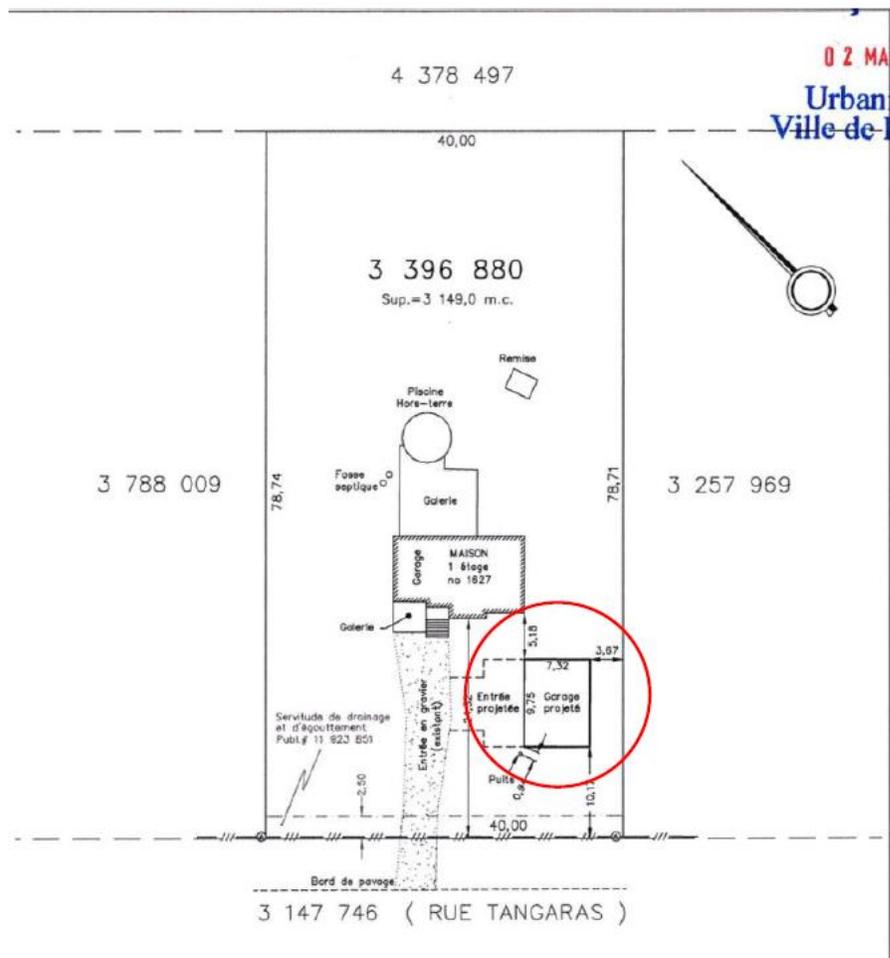
Déroptions pendant cette séance

10.5 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0051 visant l'aménagement d'une seconde entrée charretière – Propriété sise au 566, chemin Saint-Germain (Lot 4 950 768 du cadastre du Québec)



Dérogations pendant cette séance

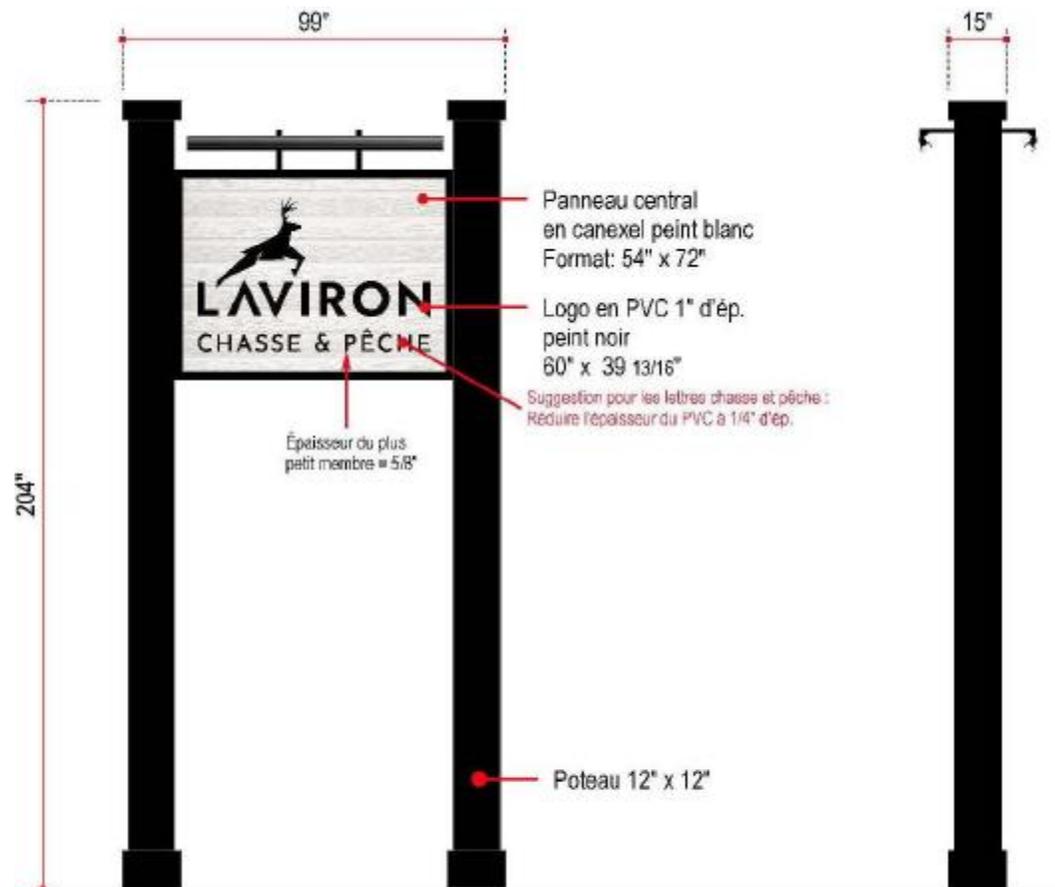
10.6 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0052 visant l'implantation d'un garage privé détaché en cour avant – Propriété sise au 1627, rue des Tangaras (Lot 3 396 880 du cadastre du Québec)



Localisation approximative

Dérogrations pendant cette séance

10.7 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0056 visant le remplacement des enseignes commerciales – Propriété sise au 2887, boulevard du Curé-Labelle (Lot 2 225 622 du cadastre du Québec)



Déroptions pendant cette séance

10.8 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0062 visant la construction d'un bâtiment industriel – Propriété sise sur un lot vacant situé sur le chemin du Lac-Écho (Lot 6 524 470 du cadastre du Québec)





1.3 Période d'intervention du maire

1.3 Période d'intervention du maire

Règlement sur la décarbonation des bâtiments

S'applique aux appareils de chauffage des bâtiments

LÉGENDE



Combustibles fossiles
ex.: pétrole, mazout, propane, méthane, gaz naturel



Combustibles solides
ex.: bois, granules, charbon

À compter du 31 décembre 2023



L'interdiction d'appareils alimentés par des combustibles fossiles s'applique :

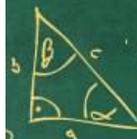
- à l'installation dans une nouvelle construction
- au remplacement d'un équipement existant
- à l'installation dans un bâtiment existant



L'utilisation d'appareils alimentés par des combustibles solides n'est pas interdite, sauf en cas d'avertissements de smog

À compter du 31 décembre 2035

L'utilisation des appareils de chauffage alimentés à partir de combustibles fossiles est interdite.



$$\pi \approx 3,1415 \quad \phi = \sqrt{\frac{\sum (x-m)^2}{n-1}}$$

$h = \sqrt{a^2 + b^2}$

ville.prevest.qc.ca/decarbonation

 Prévost



Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-NC](#)









Chauffe
terrasse
au gaz

Électrique



Appareils de chauffage aux combustibles fossiles

Interdiction de nouvelles installations

Mazout : le règlement provincial interdit toute réparation

Gaz : le règlement de Prévost prévoit l'obligation de changer si la réparation dépasse 40 % de la valeur de l'appareil.



Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-NC](#)



Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-NC](#)

Nombreuses alternatives

Programme Logisvert

- 1 500 \$ pour des travaux d'isolation permettant d'atteindre une résistance thermique d'au moins R-50 sur toute la surface d'une toiture qui devront être accompagnés par des travaux de calfeutrage visant à réduire les fuites d'air partout dans la maison;
- 250 \$ à l'achat d'une cuisinière à induction et le même montant à l'achat d'une sécheuse à pompe à chaleur (cette aide est aussi offerte aux locataires);
- 50 \$ par millier d'unités thermiques britanniques (BTU) par heure à l'achat d'une thermopompe air-air centrale ou murale (sans conduits) figurant dans la liste des appareils efficaces admissibles au programme;
- 140 \$ par 1 000BTU/h à l'achat d'une thermopompe air-air centrale ou murale admissible, à très haute efficacité et d'au moins 15 000 BTU/h, combinée à des travaux de calfeutrage.
- 300 \$ à l'achat d'une pompe de piscine à deux vitesses ou à vitesse variable et de capteurs solaires thermiques pour la piscine

Membre de
l'Institut de la
diplomatie du
Québec.





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

1.5 Adoption des procès-verbaux depuis la dernière séance ordinaire

Procès-verbaux à adopter

- Séance ordinaire du 8 mai 2023;
- Assemblées de consultation publique du 23 mai 2023;
- Séance extraordinaire du 23 mai 2023; et
- Assemblée de consultation publique du 5 juin 2023.

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 12 juin 2023

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
60376 à 60702	1 416 091,15 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
67270 à 67551	1 290 543,45 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

États financiers 2022

Rapport du Maire

Présenté par Paul Germain, maire de Prévost



CONTEXTE 2022

Surplus: Droits de mutation, revenus d'intérêts en hausse, pénurie de main d'œuvre

Contexte : inflation non contrôlée, augmentation du coût de l'essence et des contrats, taux d'intérêts en hausse

Sommaire des résultats à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	BUDGET 2022	RÉALISATIONS 2022
REVENUS	21 763 000 \$	22 980 042 \$
CHARGES (SANS L'AMORTISSEMENT)	(19 481 780) \$	(20 252 497) \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
• Financement (remboursement en capital)	(2 465 120) \$	(2 470 410) \$
• Produit de cession et (gain) perte sur cession		119 825 \$
• Financement à LT d'activités financières		555 954 \$
AFFECTATIONS		
• Paiement d'immobilisations au comptant	(250 000) \$	(431 033) \$
• Utilisation d'excédent accumulé (équilibre budgétaire)	555 500 \$	691 222 \$
• Réserves financières et fonds réservés	36 400 \$	259 048 \$
• Remboursement du fonds de roulement	(158 000) \$	(162 292) \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES (surplus)	- \$	1 289 859 \$

Le surplus en bref

Mutations immobilières	820 261 \$
Revenus d'intérêts	153 041 \$
Revenu dossier train de banlieue	79 986 \$
Postes vacants	107 943 \$
Autres revenus de subventions	80 934 \$
Surplus de l'exercice	1 289 859\$





Saine gestion
Augmentation des taux d'intérêt, coût de
l'essence: impact sur les opérations.

Les projets d'investissement 2022



Aqueduc/égout/chaussée Boulevard du lac Saint-François	2 263 554 \$
Réhabilitation de chaussée, bordures et trottoirs (Chemin du Lac Écho)	1 206 054 \$
Trottoirs rue Mozart et Chopin	319 691 \$
Aqueduc/égout/chaussée Rue Principale	1 034 412 \$
Construction d'un skate-park	285 918 \$
Travaux secteur Shawbridge Ph	164 520 \$
Resurfaçage de plusieurs rues	204 372 \$
Réfection de chaussée Montée Sauvage	515 298 \$
Correction du drainage secteur Gouverneurs et des Anciens	272 534 \$
Aqueduc Morris et Montée Sainte-Thérèse	380 781 \$
Équipement de travaux publics (camion 6 roues, équipement multifonctionnel et équipements de signalisation)	199 548 \$
Rénovation du Pavillon du Lac Renaud	90 188 \$
Flotte de véhicules électriques (3 voitures et 2 camionnettes converties)	163 694 \$
Équipements pour le service des incendies (pincés, remorque, boyaux)	138 148 \$
Autres projets d'investissement (Sécurité d'accès, informatique, équipement de mesure d'urgence)	468 849 \$
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	7 707 561 \$

Les revenus d'investissement



SOURCE	MONTANT REÇU EN 2022
TECQ 2019-2023	2 021 381 \$
Subvention fédérale – skate-park	204 583 \$
Contributions du CISSS – Trottoirs rue Mozart et Chopin	319 691 \$
Subvention camionnettes électriques	47 837 \$
Contributions du fonds de parc et terrains de jeux	100 087 \$
TOTAL DES REVENUS D'INVESTISSEMENT	2 693 579 \$

Près de 35%
de nos projets
d'investissement

sont **financés par
une source
extérieure.**

L'endettement **total net** à long terme de l'administration municipale

	2022	2021	VARIATION
Dettes à long terme -Administration municipale	32 190 300 \$	29 117 500 \$	3 072 800 \$
Activités d'investissement à financer	2 132 962 \$	2 684 793 \$	(551 831) \$
Activités de fonctionnement à financer	494 074 \$	- \$	494 074 \$
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	\$	(47 500) \$	(47 500) \$
Montants non utilisés d'emprunt à long terme	(978 260) \$	(409 331) \$	(568 929) \$
Débiteurs (Gouvernement du Québec)	(3 890 001) \$	(2 539 246) \$	(1 350 755) \$
ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME ADMINISTRATION MUNICIPALE	29 949 075 \$	28 806 216 \$	+ 1 142 859 \$ (3.97%)

Profil financier 2021

Population	13 895	10 K à 25K		14 414	15 664	14 409
VILLE	Prévost	Classe de population	MRC	Sainte-Adèle	Sainte-Anne-des-Plaines	Mont-Laurier
Taxes de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	77.91%	69.93%	72.46 %	76.34%	71.54%	68.58%
Excédent de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	18.52%	33.02%	22.45 %	21.39%	17.13%	32.07%
Endettement total net à long terme par 100\$ de RFU	1.85 \$	1.86 \$	2.11 \$	2.25 \$	2.94 \$	2.06 \$
Taxes par logement et local	2 640 \$	3 547 \$	2 628 \$	3 011 \$	2 945 \$	2 400 \$

Notre avenir



Gestion des affaires financières

2.8 Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2022

	2022	2021
	Réalisation non consolidée	Réalisation non consolidée
REVENUS	25 673 621 \$	22 974 316 \$
DÉPENSES	25 003 994 \$	22 638 828 \$
EXCÉDENT (déficit) de l'exercice	669 627 \$	335 488 \$
Moins : Revenus d'investissement	2 693 579 \$	2 172 529 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(2 023 952) \$	(1 837 041) \$
Amortissement	4 751 497 \$	4 231 016 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	555 954 \$	53 715 \$
Remboursement de la dette à long terme	(2 470 410) \$	(2 338 441) \$
Affectations : Activités d'investissement	(431 033) \$	(615 418) \$
Affectations : Excédent (déficit) accumulé	691 222 \$	1 191 108 \$
Affectations : Réserves financières et fonds réservés	128 283 \$	(292 131) \$
Autres éléments de conciliation à des fins fiscales	88 298 \$	744 616 \$
Surplus (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	1 289 859 \$	1 137 424 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

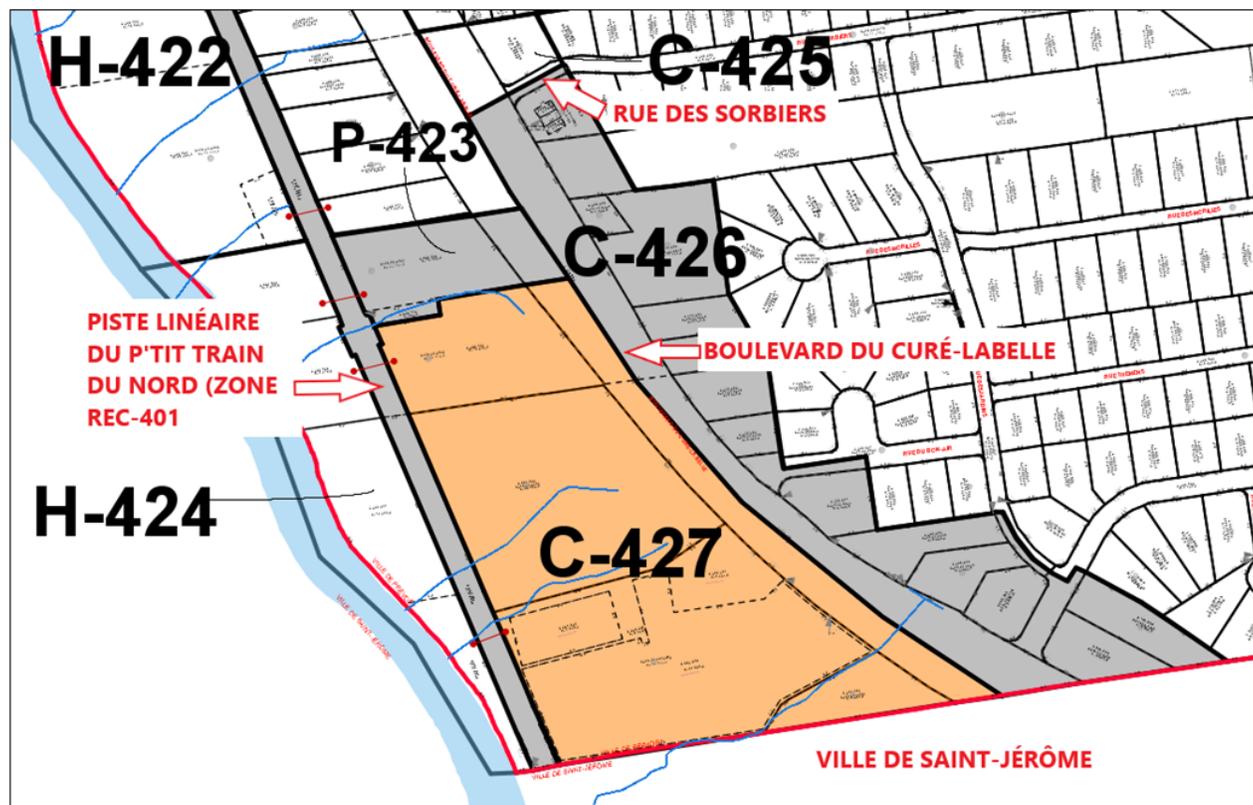
3.1 Dépôt des certificats de la greffière suivant la tenue d'une procédure de registre – Règlements d'emprunt numéro 828 et 829

- Règlement 828 décrétant un emprunt et des dépenses en immobilisation pour l'acquisition d'une partie du terrain de golf en vue de l'aménagement d'une école secondaire
- Règlement 829 décrétant un emprunt et des dépenses en immobilisation pour l'acquisition d'une partie du terrain de golf en vue de l'aménagement d'un écoquartier

Suivant la tenue des registres les 15 et 16 mai 2023, les règlements 828 et 829 sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Gestion règlementaire

3.2 Adoption – Règlement de zonage numéro 601-90 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'ajouter et de retirer certains usages dans la zone C-427



Zone visée : C-427

Zones contiguës : REC-401, P-423 et C-426



Zone visée



Zones contiguës

Gestion règlementaire

3.3 Adoption – Règlement 602-7 amendant le Règlement de lotissement numéro 602 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'encadrer le calcul de la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels

- Le règlement 602-7 a pour objet d'encadrer le calcul de la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels exigible en vertu du règlement de lotissement.

Gestion règlementaire

3.4 Adoption – Règlement 820 adoptant la politique de participation publique de la Ville de Prévost

- Le règlement 820 a pour objet d'adopter une politique de participation publique, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1.
- Diverses consultations seront tenues avant l'adoption de ce règlement.
 - Avis de motion en janvier 2023; (étape réalisée)
 - Première consultation en février 2023; (étape réalisée)
 - Dépôt et adoption du projet en mars 2023; (étape réalisée)
 - Assemblée de consultation en avril 2023; (étape réalisée)
 - Deuxième consultation en mai 2023; et (étape réalisée)
 - Adoption de la politique en juin 2023.

3.4 Politique de participation publique

- Le recours à la procédure référendaire comme outils de décisions ultime doit être maintenu.
- Arbitrer l'intérêt général avec les intérêts individuels.
- Il faut mieux consulter en amont de la décision.



Variantes relatives aux proportions entre les registres

60/40

Total des électeurs du secteur concerné	Signature s du secteur concerné	Signature s de sélecteur de la Ville	Registre «A» 50 %	Registre «A» 60 %	Registre «B»* 50 %	Registre «B»* 40 %	Total des registres 50/50	Total des registres 60/40
90	65	325	36.2%	43.33 %	16 ,25 %	13 %	52,45 %	56.33 %
			72.2%	86.66 %	32.5 %	26 %	52,45 %	56.33 %
* Plafonds de 1000 électeurs.								

Gestion règlementaire

3.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 830 décrétant un emprunt et des dépenses pour la construction d'un garage municipal

- Le règlement 830 a pour objet de décréter un emprunt en vue de la construction d'un nouveau garage municipal.
- Montant de l'emprunt : 8 198 000 \$
- Durée de l'emprunt : 30 ans

Gestion règlementaire

3.6 Adoption – Règlement 832 de type parapluie décrétant des travaux de voirie dans certaines rues de la ville et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

- Le règlement 832 est un règlement de type « parapluie » pour des travaux de construction et de réhabilitation de la chaussée, de bordures, de trottoirs en béton, de dos d'ânes et de signalisation dans certaines rues de la ville ainsi que les honoraires professionnels afférant.
- Montant de l'emprunt : 3 000 000 \$
- Durée de l'emprunt : 15 ans

Gestion règlementaire

3.7 et 3.8 Avis de motion et Adoption – Projet de règlement numéro 601-92 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé (Gestion des matières à déchets, recyclables et putrescibles et contribution aux fins de parc, de terrains de jeux ou d’espaces naturels)

- Le projet de règlement 601-92 a pour but de modifier la gestion des matières à déchets, recyclables et putrescibles à l’intérieur des projets intégrés.
- Le projet de règlement 601-92 a également pour but d’ajouter de nouvelles conditions liées à l’exigence d’une contribution aux fins de parc, de terrains de jeux ou d’espaces naturels préalablement à la délivrance d’un permis de construction.



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires juridiques

4.1 Vente d'une partie du lot 2 533 233 du cadastre du Québec situé sur le chemin du Lac- René

Emplacement approximatif de
la partie de lot à être vendue





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.1 Réfection des infrastructures sur la rue de l'Érablière – Appel d'offres public ING-SP-2023-10 – Octroi de contrat

	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Nordmec Construction inc.	685 147,43 \$	787 748,26 \$
2	Construction Monco inc.	749 219,75 \$	861 415,41 \$
3	Inter Chantiers inc.	819 132,32 \$	941 797,39 \$
4	10712957 Canada inc. (Infratek Construction)	877 384,93 \$	1 008 773,33 \$
5	Les Constructions CJRB inc.	895 951,10 \$	1 030 119,78 \$
6	Construction T.R.B. inc.	935 176,00 \$	1 075 218,61 \$
7	9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation)	958 560,09 \$	1 100 379,06 \$
8	Excapro inc.	976 548,33 \$	1 122 786,45 \$
9	9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction)	1 177 648,34 \$	1 354 001,18 \$
10	Bernard Sauvé Excavation inc.	1 205 921,20 \$	1 386 507,90 \$
11	Pavage Jérômien inc.	1 296 735,00 \$	1 490 921,07 \$
12	Construction G-Nesis inc.	2 030 028,00 \$	2 334 024,70 \$

Gestion des contrats

5.2 Installation de base de lampadaire et leur raccordement – Demande de prix ING-DP-2023-13
– Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Laurin, Laurin (1991) inc.	19 480,00 \$	22 397,13 \$
2	Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.	34 650,00 \$	39 838,84 \$
3	J.N.A. Leblanc Électrique inc.	36 490,00 \$	41 954,38 \$

Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.4 Changement des tablettes électroniques dans les véhicules incendie – Demandes de prix INC-DP-2023-36 – Octroi de contrats

Acquisition des tablettes			
	Fournisseur	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Concept numérique inc.	13 544,00 \$	15 572,21 \$

Installation des tablettes dans les véhicules			
	Fournisseur	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Prévo911tech	925,00 \$	1 063,52 \$

Gestion des contrats

5.5 Réfection de la chaussée des rues Laverdure et Godfroy et réaménagement du stationnement de l'école du Champ-Fleuri – Appel d'offres public ING-SP-2023-37 – Octroi de contrat

	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	LEGD inc.	429 724,24 \$	494 075,44 \$
2	Pavages Multipro inc.	443 731,53 \$	510 180,33 \$

Gestion des contrats

5.6 Remplacement du variateur de la pompe de distribution #1 – Station de pompage PSL –
Demande de prix TP-DP-2023-43 – Octroi de contrat

	Fournisseur	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Automation R.L.	8 193,76 \$	9 420,78 \$

Gestion des contrats

5.7 Achat d'une génératrice pour le centre des sinistrés – Demande de prix TP-DP-2023-44 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Axiom Equipment Group	54 320,00 \$	65 616,23 \$
2	J. René Lafond inc.	59 251,00 \$	68 123,84 \$
3	Entreprises électriques Nadco inc. (Marindustriel Enr.)	108 994,00 \$	125 315,85 \$
4	Wajax Limitée	125 765,00 \$	144 598,31 \$

Gestion des contrats

5.8 Service d'électricien – Installation d'une génératrice au centre des sinistrés – Demande de prix
TP-DP-2023-45 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Vachon électrique inc.	15 946,33 \$	18 334,29 \$
2	M. Bertrand & Poirier Électrique inc.	N'a pas soumissionné	
3	9230-4336 Québec inc. (Yanick Cyr Électricien inc.)	N'a pas soumissionné	
4	Venne & fils Entrepreneur électricien inc.	N'a pas soumissionné	

Gestion des contrats

5.9 Fourniture, installation et programmation d'une sonde pour oxygène dissous – Usine d'épuration – Demandes de prix TP-DP-2023-46 et TP-DP-2023-47 – Octroi de contrats

Fourniture et installation de la sonde			
	Fournisseur	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	PR'eautech, Instrumentation & Odeurs inc.	8 694,29 \$	9 996,25 \$

Programmation de la sonde			
	Fournisseur	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Automation R.L.	4 595,00 \$	5 283,10 \$

Gestion des contrats

5.10 Fourniture d'une camionnette pour la Direction des infrastructures – Demande de prix TP-DP-2023-48 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	St-Jérôme Chevrolet Buick GMC inc.	72 554,01 \$	83 418,97 \$
2	9430-4599 Québec inc. (Élite FORD St-Jérôme)	89 997,94 \$	103 475,14 \$
3	Léveillé FORD inc.	N'a pas soumissionné	

Gestion des contrats

5.11 Fourniture d'une camionnette électrique pour la Direction des infrastructures – Demande de prix TP-DP-2023-49 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Alliance FORD inc.	92 694,00 \$	106 574,93 \$
2	9430-4599 Québec inc. (Élite FORD St-Jérôme)	99 407,94 \$	114 294,29 \$

Gestion des contrats

5.12 Service technique en technologie de l'information – Contrat de gré à gré ADM-GRÉ-2023-56
– Octroi de contrat

	Fournisseur	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Naskk inc.	17 500,00 \$	20 120,63 \$

Gestion des contrats

5.17 Fourniture d'une souffleuse à neige détachable – Appel d'offres public TP-SP-2023-30 – Octroi de contrat

	Soumissionnaire	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Vohl inc.	192 300,00 \$	221 096,93 \$

Gestion des contrats

5.18 Fourniture d'une chargeuse sur pneus avec accessoires – Appel d'offres public TP-SP-2023-29 – Octroi de contrat

	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Longus Equipement inc. *	313 937,00 \$	360 949,07 \$
2	Wajax Limitée	349 777,00 \$	402 156,11 \$
3	Strongco Corporation	355 800,00 \$	409 081,05 \$
4	Brandt Tractor Ltd.	389 750,00 \$	448 115,06 \$
5	Industries Toromont Ltée	418 704,12 \$	481 405,07 \$
* Soumission non conforme			



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

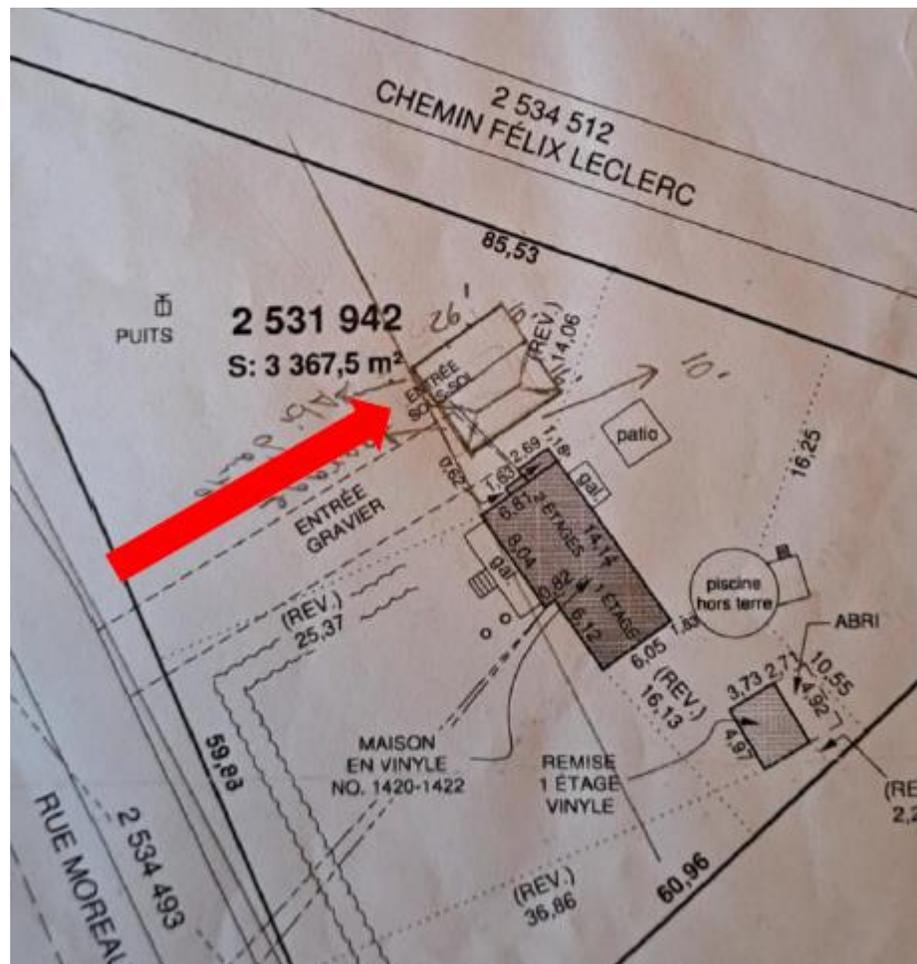
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

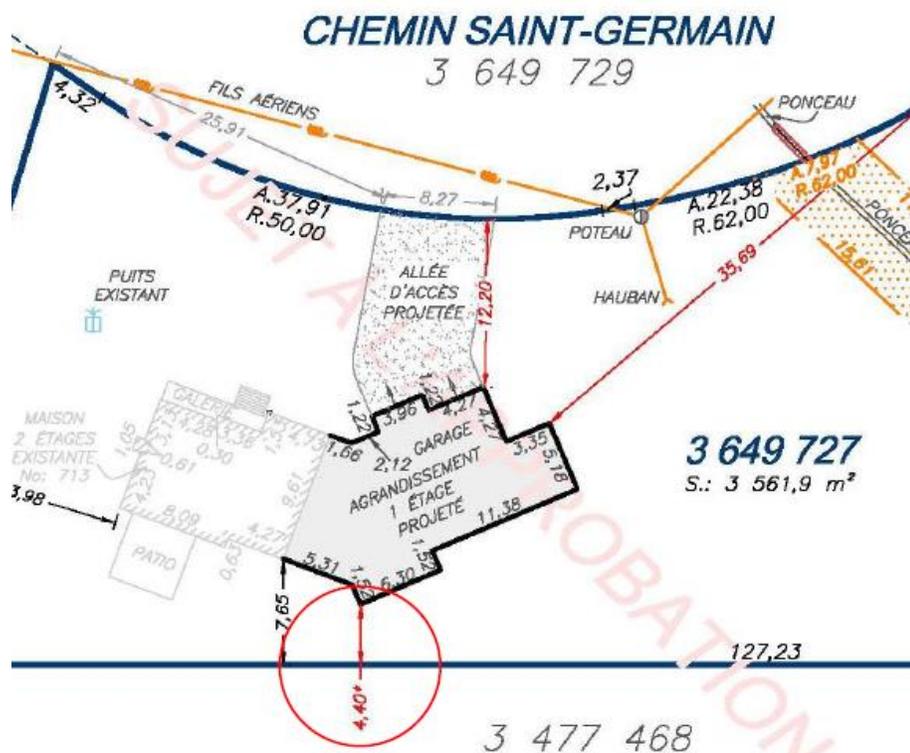
Gestion de l'urbanisme

10.2 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0042 visant un abri automobile attachant à un bâtiment accessoire – Propriété sise au 1420-1422, rue Moreau (Lot 2 531 942 du cadastre du Québec)



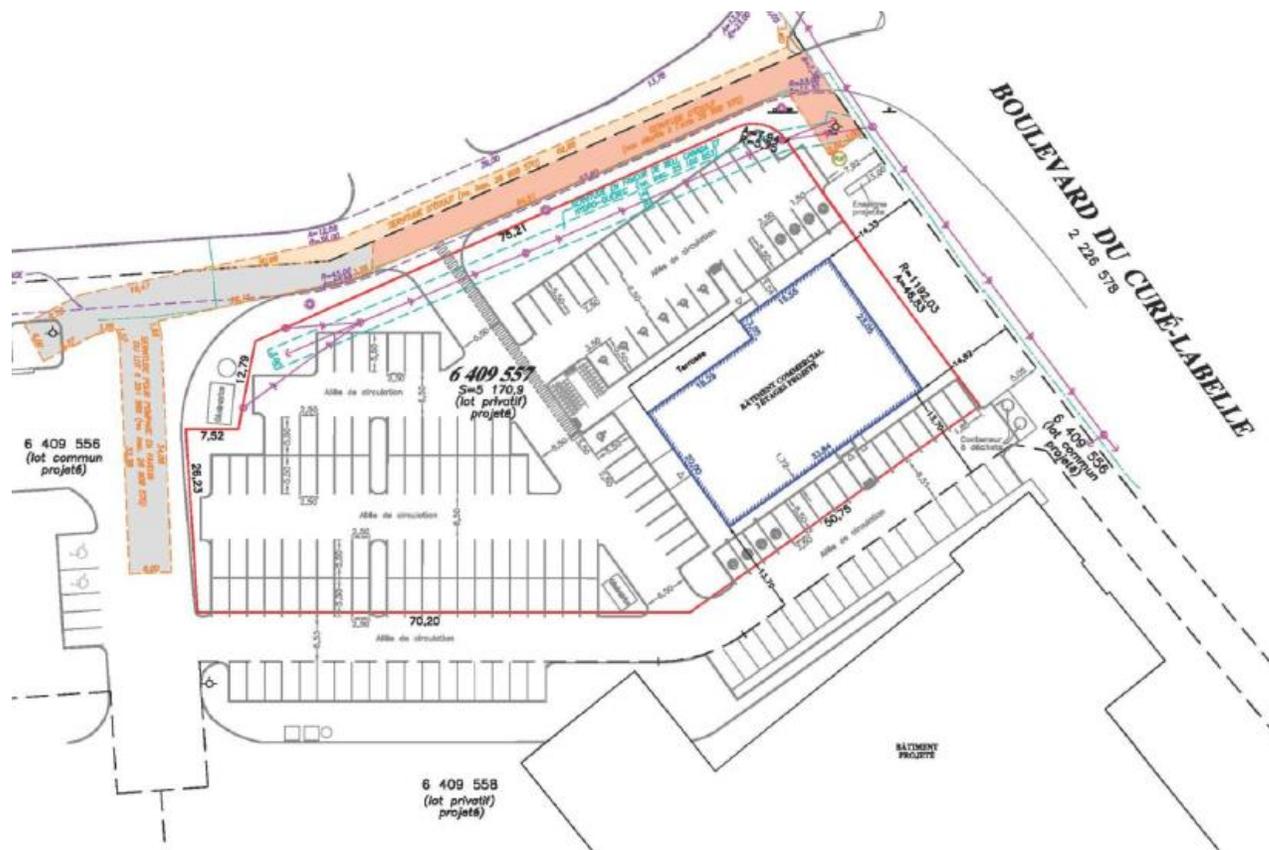
Gestion de l'urbanisme

10.3 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0043 visant la marge arrière et le nombre de portes en façade pour le bâtiment principal – Propriété sise au 713, chemin Saint-Germain (Lot 3 649 727 du cadastre du Québec)



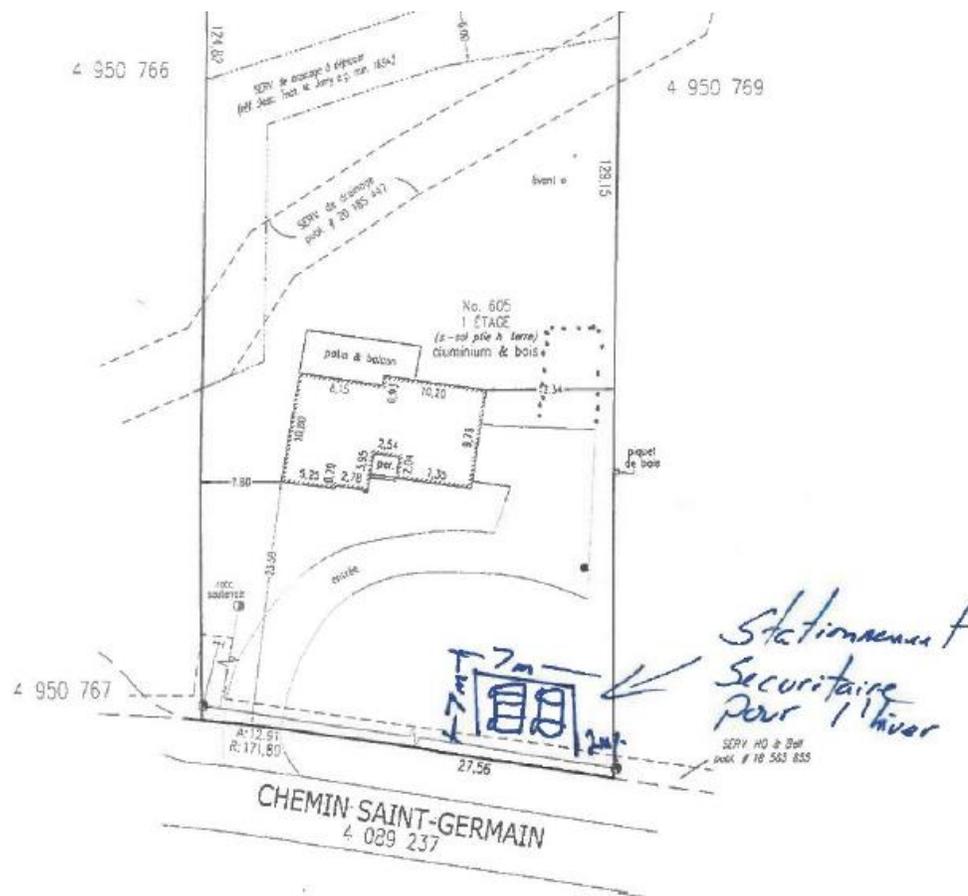
Gestion de l'urbanisme

10.4 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0049 visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial – Propriété sise sur un lot vacant situé sur le boulevard du Curé-Labelle (Lot projeté 6 409 557 du cadastre du Québec)



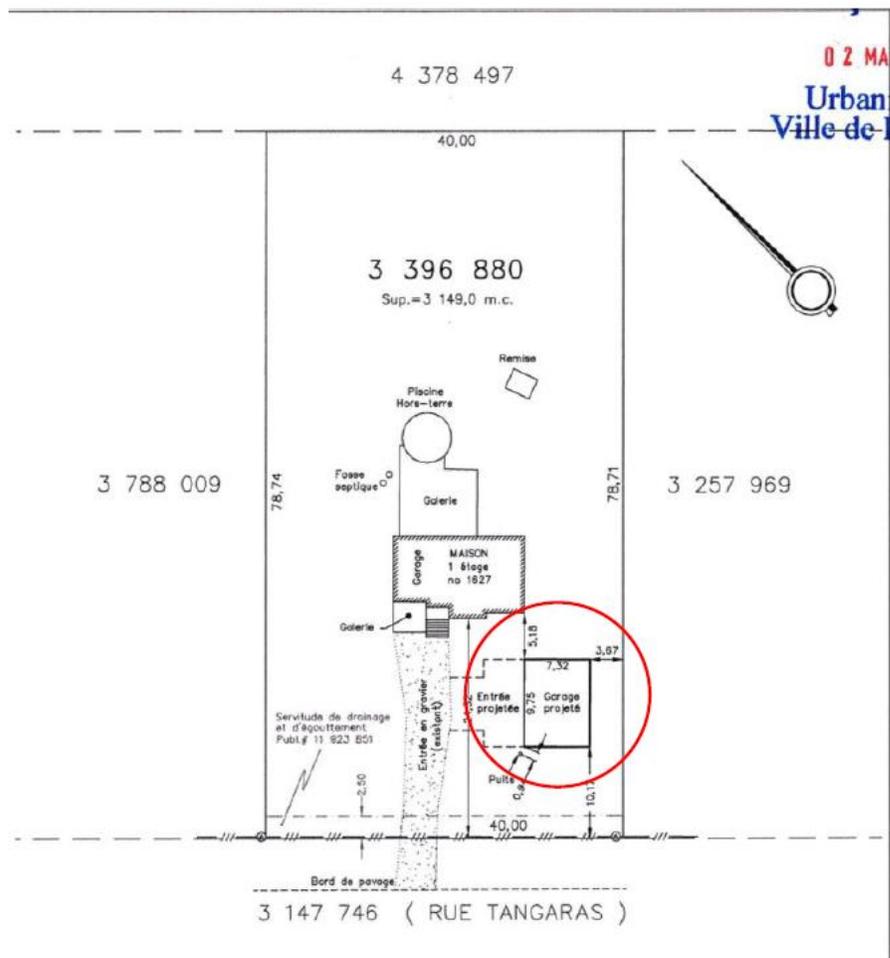
Gestion de l'urbanisme

10.5 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0051 visant l'aménagement d'une seconde entrée charretière – Propriété sise au 566, chemin Saint-Germain (Lot 4 950 768 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

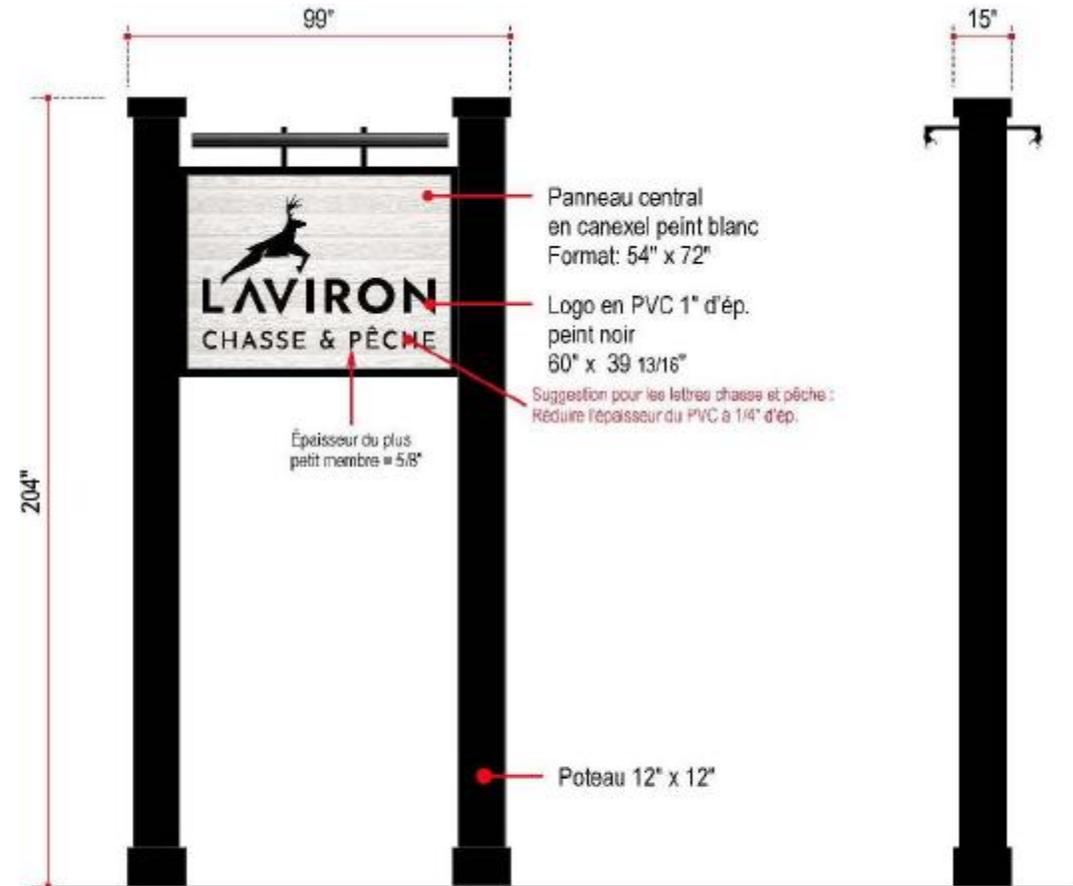
10.6 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0052 visant l'implantation d'un garage privé détaché en cour avant – Propriété sise au 1627, rue des Tangaras (Lot 3 396 880 du cadastre du Québec)



Localisation approximative

Gestion de l'urbanisme

10.7 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0056 visant le remplacement des enseignes commerciales – Propriété sise au 2887, boulevard du Curé-Labelle (Lot 2 225 622 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.8 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0062 visant la construction d'un bâtiment industriel – Propriété sise sur un lot vacant situé sur le chemin du Lac-Écho (Lot 6 524 470 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.10 Demande de PIIA numéro 2023-0047 visant un nouvel affichage commercial – Propriété située au 2728, boulevard du Curé-Labelle (Lot 2 225 628 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.11 Demande de PIA numéro 2023-0048 visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial – Propriété située sur un lot vacant situé sur le boulevard du Curé-Labelle (Lot projeté 6 409 557 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.12 Demande de PIA numéro 2023-0050 visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial – Propriété située sur un lot vacant situé sur le boulevard du Curé-Labelle (Lot projeté 6 409 557 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.13 Demande de PIIA numéro 2023-0057 visant le remplacement des enseignes commerciales
– Propriété située au 2887, boulevard du Curé-Labelle (Lot 2 225 622 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.14 Demande de PIA numéro 2023-0059 visant un remplacement de revêtement extérieur –
Propriété située au 748, rue Blondin (Lot 2 225 256 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.15 Demande de PIIA numéro 2023-0060 visant la construction d'un bâtiment industriel – Propriété située sur un lot vacant situé sur le chemin du Lac-Écho (Lot 6 524 470 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.16 Demande de PIA numéro 2023-0061 visant l'installation d'une enseigne commerciale isolée – Propriété située sur un lot vacant situé sur le chemin du Lac-Écho (Lot 6 524 470 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.17 Demande de PIIA numéro 2023-0064 visant un remplacement de revêtement extérieur et de la porte d'entrée principale – Propriété située au 1108, rue Lesage (Lot 2 225 730 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.18 Demande de PIA numéro 2023-0065 visant un remplacement d'une fenêtre par un fenêtre panoramique – Propriété située au 3029, boulevard du Curé-Labelle, local 9 (Lot 6 265 375 du cadastre du Québec)





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Prochaine séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 10 juillet 2023 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !